

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 2

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La moitié des chômeurs se recrute dans l'industrie du bâtiment, l'industrie textile et parmi les manœuvres et les journaliers. Dans l'industrie textile, c'est toujours l'industrie des rubans de soie qui fournit le plus fort contingent de chômeurs.

Les perspectives pour l'année 1928 ne sont pas défavorables pour le moment. Il est vrai que l'on peut s'attendre à une aggravation saisonnière pour le mois de janvier. Un ralentissement de la conjoncture n'est pas encore très probable pour les prochains temps, et cela parce que l'occupation pour le marché intérieur est bonne, grâce à la capacité d'achat qui reste stable. Certes, il ne faut pas que la tendance des prix à la hausse s'accentue encore, car la puissance d'achat devrait baisser. L'activité dans la construction du logement est à maint endroit quelque peu en baisse, ce qui pourrait naturellement aussi avoir une répercussion sur la situation économique générale. En ce qui concerne l'exportation, on est devenu quelque peu sceptique ensuite de l'arrêt de la bonne conjoncture allemande. Si l'Allemagne est actuellement menacée par une crise, cela est dû en première ligne à la pénurie de capitaux. Mais puisque le marché financier est devenu plus liquide dans la plupart des autres pays, on peut bien en conclure que l'économie allemande en profitera aussi. En outre, on peut attendre pour un grand nombre de pays, notamment pour la France et l'Italie où la monnaie est maintenant stabilisée, une restauration de l'économie. Il en résultera des nouveaux débouchés pour l'industrie suisse d'exportation, surtout parce qu'un traité de commerce provisoire a pu heureusement intervenir entre la Suisse et la France. Une diminution éventuelle de l'exportation en Allemagne pourrait ainsi, du moins en partie, être compensée. Ainsi nous sommes d'avis que nous avons pour le moment aucune raison de craindre que la consolidation que l'année 1927 a apportée à l'économie publique suisse, s'achève déjà prochainement.

Mouvement ouvrier En Suisse.

UN JUBILÉ. La fédération des ouvriers du bois et bâtiment annonce à ses membres que le camarade Robert Kolb vient d'atteindre 25 ans de service comme secrétaire de fédération. Il fit ses débuts au service des 800 membres des ouvriers de la pierre. Il lui fut donné de contribuer au beau développement de sa fédération jusqu'au moment où la pierre artificielle vint faire concurrence à la pierre naturelle. Il passa ensuite au service de la F.O.B.B. au moment de la fusion des branches du bâtiment en une organisation unifiée. Le camarade Kolb fut également secrétaire de l'Internationale des ouvriers de la pierre durant 25 ans. Il a été membre du comité de l'Union syndicale de 1909 à 1915.

Le comité de l'U.S.S. ne l'oublia pas à son jour de fête et nous réitérons ici nos cordiales félicitations à ce bon camarade qui ne fut pas seulement actif dans le mouvement syndical durant ses 25 ans de secrétariat, mais déjà bien avant cette époque-là.

Puisse-t-il encore pendant de longues années servir notre belle cause avec la même santé et la même joie au travail.

BOIS ET BATIMENT. Les contrats collectifs en vigueur dans la branche de la menuiserie en bâtiment à Bâle et à Berne arrivant à échéance au 31 décembre 1927, ils furent résiliés par les patrons dans ces deux localités.

La résiliation fut décidée par l'Union économique de Bâle le 16 septembre et communiquée à la Fédération du bois et bâtiment le 7 novembre avec la demande d'ouvrir des pourparlers pour la conclusion d'un nouveau contrat. Le projet patronal contenait une série d'aggravations sur les conditions actuelles. La F.O.B.B. présenta de son côté de nouvelles propositions à l'Union économique bâloise, mais celle-ci ne voulut pas en discuter avant la fin de l'année écoulée. Par contre, les 1200 ouvriers reçurent personnellement une lettre chargée contenant de nouvelles conditions de travail applicables dès le 1^{er} janvier 1928. Une assemblée des ouvriers, au nombre de 1000, refusa unanimement toute aggravation des conditions de travail ainsi que le nouveau règlement proposé. Seules les anciennes conditions sont reconnues dès le 1^{er} janvier et de plus la place de Bâle est mise à l'interdit pour tous les ouvriers sur bois, menuisiers et charpentiers. Les ouvriers sont décidés à faire valoir leurs droits. Il appartient aux patrons de se prononcer pour la paix ou la lutte.

Il en est de même à Berne. Là, cependant, les patrons voulaient négocier; ils insistèrent pour une baisse de 5 ct. de l'heure. Mais les ouvriers furent également unanimes à s'opposer à toute aggravation de leurs conditions de travail.

Les faits en sont là. Mais ce dont on est sûr, c'est que les prétentions injustifiées du patronat ont provoqué une grande effervescence dans la classe ouvrière. Elle saura se défendre.

Conditions de travail

Les salaires des ouvriers suisses victimes d'accidents.

Dans le fascicule de décembre des *Informations de statistique sociale* sont publiés les résultats de la statistique sur les salaires des ouvriers accidentés en 1926. En ce qui concerne la méthode de cette statistique sur les salaires et les réserves qui doivent être faites, nous renvoyons à notre article paru dans la *Revue syndicale* de décembre 1926. Pour permettre des comparaisons avec les années précédentes, nous ne reproduisons pas seulement les chiffres de 1926, mais nous y ajoutons les indications depuis 1918 et pour 1913, c'est-à-dire pour toutes les années où les moyennes de salaires des ouvriers accidentés ont été établies sur la base des données de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents.

Gains journaliers moyens (en francs).

Groupes d'ouvrs.*	1913	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
C	7.80	12.44	13.64	15.22	16.82	16.68	16.03	15.86	15.81	16.08
Q	6.07	9.87	11.33	12.69	13.02	12.52	12.03	12.39	12.42	12.56
N	4.79	7.99	9.52	11.05	10.65	9.83	9.47	9.89	9.88	9.89
F	3.22	4.96	5.78	6.82	7.07	6.55	6.37	6.62	6.64	6.69
J	2.94	5.04	5.79	6.59	6.29	5.25	5.09	5.30	5.31	5.37

On constate en général pour toutes les industries une légère augmentation de salaire. La plus élevée concerne les contremaîtres, soit 27 ct. par jour ou

* C = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers.

Q = Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.

N = Ouvriers non qualifiés.

F = Femmes.

J = Jeunes gens, au-dessous de 18 ans.